

# La Lettre du Lab

novembre 2017

[www.isabelle-rauch-deputee.fr](http://www.isabelle-rauch-deputee.fr)



La première Lettre du Lab est entre vos mains. J'ai choisi de consacrer cette première édition aux enjeux économiques.

Car je suis convaincue que le rôle d'un.e député.e, outre la fabrication de la loi et de contrôle de l'action du gouvernement, est aussi d'assurer une information régulière des acteurs et habitants de sa circonscription. Je m'y engage à travers cette lettre et le site internet [isabelle-rauch-deputee.fr](http://isabelle-rauch-deputee.fr) qui va prochainement ouvrir.

Le Lab, c'est un espace de travail et de fabrication que j'ai choisi d'installer dans le centre piétonnier de Thionville, au 24 rue de l'Ancien Hôpital. Plus qu'une permanence parlementaire, je l'ai pensé comme un espace d'intelligence collective, de co-construction, de respiration démocratique au sein duquel vous serez les bienvenus pour que nous mettions en œuvre le changement ensemble.

Et ce changement est intense, sous l'impulsion du Président Emmanuel Macron, dans le cadre du mandat que lui ont confié les Français. Vous découvrirez dans cette lettre les premières mesures touchant au travail, au dialogue social, au pilotage budgétaire de l'Etat.

Vous y prendrez connaissance de certaines de mes premières interventions.

Engagée derrière le Président de la République et le Gouvernement, je consacrerai toute mon énergie à appuyer la politique de réformes mise en œuvre, à développer les atouts économiques de notre circonscription, à faciliter les échanges transfrontaliers et à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Je crois en la nécessité de se consacrer sur l'essentiel pour être efficace. L'éparpillement a trop souvent conduit à l'impuissance.

Aussi, j'en appelle à vos énergies, vos engagements, vos projets, afin qu'ils trouvent leur place au sein du Lab et qu'ils soient appuyés par mon action parlementaire. Je vous attends à : [contact@isabelle-rauch-deputee.fr](mailto:contact@isabelle-rauch-deputee.fr)

**Isabelle Rauch,**  
Députée

9<sup>ème</sup> circonscription de la Moselle

## Interventions de la Députée à l'Assemblée Nationale

### Sécuriser la fiscalité du télétravail des salariés de droit luxembourgeois

Question posée par Isabelle Rauch et publiée au Journal officiel le 3 octobre : la saturation des voies de transport ferroviaire ou routier justifierait que les salariés de droit luxembourgeois puissent, sans conséquence fiscale démesurée à l'objectif recherché, **prester une partie de leur temps de travail à leur domicile ou dans des espaces dédiés au télétravail sur le sol national**. Dès lors, quelles seraient les **conséquences fiscales** des deux options, en matière de cotisations sociales et patronales, tout autant qu'en termes d'applicabilité de la taxe sur la valeur ajoutée ? Dans le cas d'heures de travail prestées dans des espaces spécifiquement dédiés sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée, quelles seraient les **adaptations envisageables** en matière de cotisation foncière ?



### Hôtellerie et restauration : faciliter l'accès des professionnels aux fonctions d'enseignants

Question posée par Isabelle Rauch et publiée au Journal officiel le 25 juillet : des dérogations ne seraient-elles pas souhaitables pour **permettre à tout professionnel, attestant avoir accueilli des apprentis, de pouvoir devenir professeur de l'enseignement technique ou professionnel** sans forcément être diplômé ?

### Signaler des activités commerciales ou touristiques sur le bord des routes

Question posée par Isabelle Rauch et publiée au Journal officiel du 3 octobre : des adaptations au code de l'environnement, qui interdit la **publicité scellée au sol** dans les communes de moins de 10.000 habitants, peuvent-elles être envisagées dans des situations spécifiques de communes frontalières, pour favoriser le développement touristique et économique ?

### L'Etat défavorable à la création de Moselle Attractivité : deux poids, deux mesures ?

Question posée par Isabelle Rauch et publiée au Journal officiel du 3 octobre. Un recours a été engagé par le Préfet devant le tribunal administratif de Strasbourg visant à annuler la délibération du Conseil départemental relative à la **création de Moselle Attractivité**. Des EPCI ont été contactés par l'Etat afin de renoncer à leur adhésion à l'agence. Dans la Meuse et dans les Vosges, la création d'un outil identique fait, à l'inverse, l'objet d'un soutien de l'Etat. Deux poids, deux mesures dans l'application de la Nouvelle organisation territoriale de la République ?

### La carte judiciaire en question

La présence de services publics, notamment judiciaires, est vitale pour le développement d'un territoire. Le **projet de réforme de la justice** portera notamment sur la carte judiciaire. En lien avec le barreau de Thionville, Isabelle Rauch a interrogé la Garde des Sceaux sur ses intentions à l'égard des tribunaux d'instance et de grande instance de Thionville, à l'écrit en septembre, puis dans l'hémicycle le 10 octobre à l'occasion des questions au gouvernement. Les suites sont à surveiller de près dans le cadre de la concertation qui va s'engager.

La Lettre du Lab

novembre 2017

**Le Lab**

Permanence parlementaire /  
Espace de travail  
et d'intelligence collective  
et démocratique

24 rue de l'Ancien Hôpital  
57 100 Thionville

03 82 52 81 84

[www.isabelle-rauch-deputee.fr](http://www.isabelle-rauch-deputee.fr)

## Des réformes pour faire face aux enjeux économiques

### Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Un **grand plan d'investissement** de 15 milliards d'euros sera dédié à la formation professionnelle et à l'orientation scolaire des jeunes. Un million de chômeurs faiblement qualifiés bénéficieront de formations longues et d'un accompagnement. L'évaluation de ce dispositif sera rendue publique.

Parallèlement, près d'un million de jeunes ni en études, ni en emploi se verront proposer des dispositifs variés (formation qualifiante, apprentissage, accompagnement renforcé).

Un projet de loi sur la **sécurisation des parcours professionnels** sera présenté par le gouvernement au printemps 2018.

### Priorité aux TPE et PME

Le **dialogue social** y sera simplifié grâce à une négociation directe avec le délégué du personnel sur tous les sujets. Il pourra conclure un **accord collectif** avec l'employeur dans les entreprises de 11 à 50 salariés. Pour celles de moins de 20 salariés, c'est directement avec les salariés que la négociation pourra s'engager sur tous les sujets.

Un **barème de dommages et intérêts** va entrer en vigueur pour sécuriser l'impact des contentieux auprès des juridictions prud'hommes.

### Un dialogue social fondé sur la confiance

L'entreprise devient le niveau essentiel du dialogue social. Un **conseil social économique** (CSE) y est créé dans les entreprises de plus de 50 salariés. Il fusionne les fonctions actuelles des délégués du personnel, du comité d'entreprise et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. **Des accords majoritaires d'entreprises simplifiés** sur le temps de travail, la rémunération et la mobilité permettront de s'adapter rapidement aux évolutions du marché.

### De nouveaux enjeux à la main des branches professionnelles

Restructurées et fusionnées pour gagner en puissance, il leur appartiendra de proposer des **règles encadrant les CDD** en fonction de leurs secteurs d'activité. Les accords de branche définiront également la possibilité d'accéder à **des contrats de chantier** et fixeront les règles permettant d'y recourir. Un contrat de chantier est un CDI qui permet à un salarié d'être embauché pour un projet dont la date de fin n'est pas précisément connue.

### La rupture conventionnelle collective instaurée

La négociation dans l'entreprise, pour toutes les tailles d'entreprise, pourra définir un **cadre commun de départ strictement volontaire**, et qui devra, comme pour la rupture conventionnelle individuelle, être homologué par l'administration.

### Alléger les prélèvements sociaux des exploitants agricoles

L'augmentation de 1,7 point de la CSG sera **intégralement compensée** pour l'ensemble des agriculteurs par une baisse uniforme de 2,15% de la cotisation famille. Dans un souci de simplification et d'équité, **le régime des cotisations maladie sera harmonisé** pour l'ensemble des travailleurs indépendants, agricoles et non agricoles.

# La Lettre du Lab

novembre 2017

Synthèse des différentes réformes et priorités mises en œuvre pour faire face aux nouveaux enjeux économiques

### Une fiscalité du patrimoine profondément réformée

L'impôt sur la fortune est supprimé. Il est remplacé par un **impôt sur la fortune immobilière** assis sur le seul patrimoine immobilier, avec le même seuil d'entrée, les mêmes taux et les mêmes abattements, notamment celui de 30% sur la résidence principale.

Un **prélèvement forfaitaire unique de 30%** s'appliquera aux intérêts, aux dividendes et aux plus-values immobilières, sans toucher aux avantages des produits d'épargne populaire (livret A, LDD, épargne salariale) et aux produits fortement investis en actions (PEA, PEA-PME).

La **fiscalité actuelle de l'assurance-vie** sera préservée jusqu'à 150.000 € d'encours nets (300.000 € pour un couple).

### Diminution de l'impôt sur les sociétés

De 33,3% actuellement à **28% en 2018**, il sera progressivement ramené à **25% d'ici la fin du quinquennat**.

### Un budget 2018 axé sur la fiche de paie

80% des ménages verront leur fiscalité allégée grâce à la **suppression progressive de la taxe d'habitation**. Les revenus des actifs seront augmentés pour les salariés du privé et les indépendants à travers des **suppressions des cotisations salariales** dès le 1er janvier 2018.

**L'allocation adulte handicapé**, tout comme la **prime d'activité**, sont respectivement revalorisée de 90 € (en deux étapes 2018 et 2019) et de 80 € (entre 2018 et 2021).

Un **crédit d'impôt pour les services à la personne** est ouvert à tous les Français, à hauteur de la moitié des frais engagés (charges sociales incluses), même s'ils ne sont pas imposables.

### Un cap politique affirmé et cohérent

La conjoncture économique est favorable, avec **1,7% de prévision de croissance** en 2017 et 2018, **300.000 emplois marchands créés** et une **hausse des investissements**. L'objectif est de profiter de cette conjoncture pour mener à bien le projet de transformation du pays porté par le Président de la République et le gouvernement.

Pour la fin du quinquennat, la dette publique sera réduite de 5 points de PIB, la dépense publique de 3 points, le déficit de 2 points et les prélèvements obligatoires d'un point. Loin d'une politique de rabaillage ou de saupoudrage, ce sont **des réformes structurelles de long terme** qui sont mises en œuvre, accompagnées d'un **grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros de 2018 à 2022**.



Inauguration du Salon à l'envers du Grand-Est.

